



# Retrait du projet de casse KHOMRI Le 9 mars,

## TOUS AUX MANIFESTATIONS/RASSEMBLEMENTS

**L**a colère grande face à ce projet de loi ultralibéral qui voudrait, demain, détruire le socle protecteur du Code du travail et les Conventions collectives.

Au nom de l'emploi, de la « flexi insécurité », le gouvernement socialiste poursuit aveuglément ses réformes, donnant toujours plus de pouvoirs au patronat, de moins en moins de droits et de garanties aux salariés.

**La puissance du rejet massif exprimé par les salariés, la jeunesse, les citoyens** amène le gouvernement à une « reculade de 15 jours », plus empreinte de « stratégie politicienne » que de fond démocratique.

Le gouvernement se donne du temps, sans retrait du projet, donc avec l'ambition de le faire voter en cherchant des soutiens avec quelques aménagements de façade.

### L'ACTION DES SALARIÉS EST INCONTOURNABLE !

**Le 9 mars**, des manifestations et des rassemblements s'organisent pour exprimer, avec force, **l'exigence du retrait de ce projet de loi inique**. La FNIC CGT appelle toutes ses organisations, les militants et salariés à agir ce jour-là.

**La FNIC CGT exige le retrait de ce projet, pas sa « négociation ».** Pas question de négocier le recul social.

Le patronat qui estime cette loi comme un projet « audacieux et courageux » œuvre à diviser les salariés, leurs organisations syndicales. Force est de constater qu'une fois encore, la CFDT participe à la division avec des « ni oui, ni non », mais toujours disponible à négocier le recul social.

En renvoyant au 24 mars l'examen de sa loi en Conseil des ministres, le gouvernement œuvre aussi à diviser,

opposer et utilisera le cavalier CFDT pour affaiblir l'action des salariés.

**L'UNION DES SALARIÉS EST DÉTERMINANTE ET C'EST CE QUE PORTE LA CGT !**

L'action des salariés est le moyen de se faire entendre, de faire respecter leur avis en les consultant avant d'engager leur avenir, et d'imposer des négociations sur leurs attentes, leurs revendications.

Ce projet de loi n'est pas négociable parce qu'il ne contient aucune disposition favorable aux salariés :

- ➔ Les droits inscrits à leur contrat de travail ne seront plus un droit,
- ➔ La durée du temps de travail serait « factice » avec des fluctuations allant jusqu'à 48 h ou 60 h, avec pour les jeunes apprentis de 15 ans des 40 h/semaine,
- ➔ Les heures supplémentaires, astreintes, travail de nuit sont remis en cause,
- ➔ Les licenciements économiques imposés sans réel motif, et avec des indemnités marginales aux prud'hommes en cas de recours.

**L'ÉTAT NE GARANTIT PLUS DES DROITS MINIMUM AUX SALARIÉS, CE SONT LES PATRONS À L'ENTREPRISE QUI FERONT LA LOI !**

Les « référendums » ne sont pas une « démocratie sociale », mais un choix entre « la peste et le choléra » (oui/non) sur des projets du patronat et non sur les revendications des salariés. Même les syndicats majoritaires ne pourront protéger les salariés, puisque le droit d'opposition est supprimé.

**Le retrait du projet de loi s'impose !**

**PARTOUT, MASSIVEMENT, LE 9 MARS,  
MANIFESTONS CONTRE CETTE LOI !**